



Commission de circulation, des transports et de l'agglomération

Commune de la Tène

Rapport de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération au Conseil communal

concernant

le plan des axes de circulation de la commune de La Tène

Mesdames, Messieurs,

Lors de ses séances des 26 novembre 2013 et 20 janvier 2014, les membres de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération (ComCir) accompagnés de Mme Silvia Praz, conseillère communale, ont procédé à l'inventaire des routes à considérer comme étant des axes principaux de circulation.

On entend par axe principal de circulation les routes qui, sur notre territoire communal, accueillent des véhicules de passage, qui relient nos différents villages, qui accueillent des transports publics ou qui mènent à des lieux fortement fréquentés aussi par des gens n'habitant pas notre commune, comme les centres commerciaux, les zones de détente ou les établissements hospitaliers, et qui nécessitent une attention particulière en matière de maintien de la fluidité du trafic.

A contrario, les rues résidentielles sont celles qui ne reçoivent normalement que les véhicules des personnes qui rejoignent ou quittent des résidences se trouvant dans ces rues et qui ne devrait donc pas connaître de passage. Les cas de rues résidentielles desservant une ou des autres rues résidentielles qui ne seraient pas directement accessibles depuis un axe restant évidemment réservés.

La commission recommande au Conseil communal d'encourager utilisation principale de ces axes de circulation par les véhicules à moteur en maintenant des vitesses limitées à au moins 50 km/h, 60 km/h ou 80 km/h, selon le tronçon, et de réduire l'attrait du passage par les rues résidentielles en les limitant toutes à une vitesse de 30 km/h. Cette encouragement ne concerne évidemment pas les piétons ni les cyclistes.

Les rues et routes constituant des axes :

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| - Avenue des Champs-Montants | - Route des Grands Bois |
| - Rue de la Musinière | - Route des Perveuils |
| - Rue Louis de Meuron | - Route de Chevalereux |
| - Rue de la Fleur de Lys | - Route des Marais |
| - Route de Wavre | - Champs de la Croix |
| - Rue de la Gare | - Les Broillets |
| - Rue Charles Perrier | - Les Ruaux |
| - Rue de Bellevue | - Pré du Pont |

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la commission de circulation,
des transports et de l'agglomération :

Le président,

Le secrétaire,

E. Flury

H. Laaroussi

La Tène, le 5 mai 2014